

PROCES-VERBAL

Commission Régionale Sportive

Réunion du	8 août 2017 à Dijon
Présents :	MM Jacques Quantin – Michel Nageotte – Gérard Georges – André Givernet – Dominique Menettrier – Jean-Louis Monnot – Dominique Pretot – MM Michel Malivernay – André Schnoebelen
Excusés :	
Assistent :	Mme Delphine Scaramazza

1/ Tirage de la Coupe Gambardella

105 clubs sont engagés dont les 5 clubs nationaux qui ne rentrent pas dans les tours régionaux.

M. QUANTIN présente le canevas de l'organisation de la Phase régionale

Cela représente

18 clubs de Côte d'Or

24 clubs du Doubs Territoire de Belfort

8 clubs de Haute Saône

5 clubs du Jura

8 clubs de la Nièvre

30 clubs de Saône et Loire

12 clubs de l'Yonne

12 équipes sont exemptées de ce tour par tirage au sort.

Le principe suivant est retenu :

> 12 clubs engagés dans le District : 1 exempt

>13 à 20 clubs engagés dans le District : 2 exempts

> 21 clubs engagés dans le District : 3 exempts

La commission procède au tirage au sort des exempts : Tonnerre AS – La Machine UF – Jura Dolois Football – La Clayette – Le Breuil ESA – Sassenay Virey LF – Pays Minier FC – GRPT Du Ballon – Bavilliers – Courcelles Les Montbeliard – Daix – Val de Norges.

La commission établit la répartition des équipes dans plusieurs groupes géographiques et procède au tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe Gambardella prévu **le samedi 9 septembre 2017 à 16h00**. (voir annexe)

Une circulaire sur le règlement de la coupe sera adressée aux clubs concernés.

2/ Seniors

Coupe de France

La FMI est obligatoire pour cette compétition.

Les clubs disputant des compétitions n'étant pas encore FMI et qui se sont engagés en Coupe de France, devront établir une feuille de match papier et l'envoyer à sportif@lbfc.fff.fr

DEMANDE

Courriel de Jura Dolois

Demande de dérogation pour l'utilisation du terrain Robert BOBIN à DOLE pour 4 rencontres en compétition de National 3.

La commission après accord de la CRTIS, autorise l'utilisation de ces installations pour les rencontres suivantes :

- Match n°21544.1 – Jura Dolois Football / Gueugnon FC du 19/08/17
- Match n°21558.1 – Jura Dolois / Selongey SC du 02/09/17
- Match n°21572.1 – Jura Dolois Football / Besançon Football du 30/09/17
- Match n°21586.1 – Jura Dolois Football / Auxerre AJ 2 du 28/10/17

Courriel de Dijon FCO

Demande de dérogation pour l'utilisation du terrain stade des Poussots 2 pour une rencontre en compétition de National 3.

La commission après accord de la CRTIS, autorise l'utilisation de cette installation pour la rencontre suivante :

- Match n°21549.1 – DIJON FCO 2 / LOUHANS CUISEAUX FC du 19/08/17

Match n°20166.1 – Coupe de France – Gron SC / Sens FC du 20/08/17

La commission en possession de l'accord des deux clubs, inverse la rencontre qui devient Sens FC / Gron SC
La rencontre se disputera au stade Fernand Sastre à Sens.

Match n°20174.1 – Coupe de France – FC Cosnois / Montigny Amognes du 20/08/17

La commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Cosne Cours sur Loire informant de l'indisponibilité du terrain pour le mois d'août et septembre.

Au vu du courriel de FC Cosnois, la commission fixe la rencontre sur le stade Malaga 1 à Pouilly sur Loire, classé niveau 6.

Match n°20219.1 – Coupe de France – ST Agnan AS / Neuvy Grandchamp du 20/08/17

Courriel de St Agnan AS

La commission après accord de la CRTIS, confirme la rencontre sur le stade municipal de St Agnan.

Match n°20259.1 – Coupe de France – US Revermontaise / Branges ES du 20/08/17

Demande de l'US Revermontaise de disputer la rencontre au Complexe des Crochières 1 à Montmorot.

La commission après accord de la CRTIS, fixe la rencontre sur ce terrain, classé niveau 5

Match n°20272.1 – Coupe de France – Joncy FC / St Vincent Bragny AS du 20/08/17

La commission en possession de l'accord des deux clubs, inverse la rencontre qui devient St Vincent Bragny / Joncy FC.

A la demande des deux clubs, la rencontre se disputera le 19/08 à 15h30 sur le stade municipal à St Vincent Bragny, classé niveau 5.

Match n°20426.1 – Coupe de France – Essert AS / Presentevillers Ste Marie du 20/08/17

La commission en possession de l'accord des deux clubs, inverse la rencontre qui devient Presentevillers / Essert AS. La rencontre se déroulera sur le stade municipal à Presentevillers, classé niveau 6.

3/ Jeunes

Suite à un désistement, le groupe U19 R1 groupe B (secteur Franche-Comté) était incomplet.

La commission a fait appel dans l'ordre de repêchage au club GJ Pays Riolais

Ce club était intégré en U19 R2, la commission après refus du club Héricourt décide de laisser le groupe à 11.

4/ Féminines

R1 F

La commission prend note du désengagement de Blanzly Féminine US et rappelle la composition du championnat :

Saint Vit US - Chatenoy AS - ASM Belfortaine – Vesoul FC - Pontarlier CA - Louhans Cuiseaux FC - Racing Besançon – Is Sur Tille – Chèvremont - Villers US.

La commission propose au Bureau ou au Conseil d'Administration de modifier le calendrier paru le 1^{er} juillet dernier avec des dates pour un groupe à 10 équipes et comme date de reprise le 10/09/17

Les clubs seront informés prochainement du calendrier.

AMENAGEMENT DES HORAIRES DES MATCHES

La commission autorise le club de LONGVIC ALC à disputer ses rencontres de U18 RF à 11 à domicile à 16h30.

5/ Informations générales

La commission décide d'arrêter les dispositions suivantes concernant la priorité des compétitions

Aussi le niveau hiérarchique est conservé :

- 1/ Matches FFF
- 2/ Matches Ligue
- 3/ Matches District

Au niveau des compétitions de la Ligue :

Les matches de R1, R2 et R3 seniors sont prioritaires sur toutes les compétitions de Ligue

Les matches de R1F sont prioritaires sur les compétitions jeunes et R3 seniors

Les matches de R2F et R3F sont prioritaires sur les compétitions jeunes

Les matches de jeunes sont prioritaires sur les compétitions de District seniors et jeunes

Heures des matches pour les deux dernières journées

La commission rappelle que les rencontres des deux dernières journées en championnat se disputeront le même jour, à la même heure sauf dérogation accordée par la Commission Régionale Sportive au vu des classements et si aucune incidence n'intervient dans les accessions et rétrogradations.

Ce dispositif s'applique aux compétitions seniors, féminines et jeunes.

FMI

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions régionales

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a recours à cette procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la F.M.I. et le recours à la procédure d'exception.

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par la Ligue et sera transmis à la Ligue par le club recevant, joint à la feuille de match, sous peine d'une amende réglementaire.

Le Pôle sportif fournira à la commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (chargement des données, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission Régionale Sportive avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

La commission reprend les dispositions financières validées par le Comité de Direction du 25 juin dernier (cf. Annexe 4 du procès-verbal), à savoir :

FMI :

<i>N.01 Absence de code</i>	<i>46 €</i>
<i>N.02 Absence de tablette</i>	<i>46 €</i>
<i>N.03 Absence de transmission</i>	<i>46 €</i>
<i>N.04 Non envoi rapport constat d'échec FMI</i>	<i>30 €</i>
<i>N.05 Transmission tardive</i>	<i>20 €</i>

**Le Vice-Président,
Michel NAGEOTTE**

**Le Vice-Président,
Jacques QUANTIN**

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.